

# BULLETIN D'INFORMATION RÉGIONAL

## CONFÉDÉRATION PAYSANNE ET ARDEAR PACA

EDITO

### FACE AU MUR



par **Olivier Bel**,  
éleveur de brebis  
dans les Hautes-  
Alpes et porte-parole  
de la Confédération  
paysanne régionale.

Il y a quatre mois nous sortions d'une session de la Chambre d'agriculture régionale où, comme d'habitude, les défenseurs d'un modèle « au bout du rouleau » ont monopolisé la parole pour nous vanter, cette fois, les mérites du projet de détournement des eaux du Rhône, solution avancée pour faire face aux dérèglements climatiques. Une solution qui va surtout permettre d'irriguer davantage, sans vraiment poser la question « qu'est-ce qui doit changer dans nos pratiques ? » Nous savons que l'irrigation est indispensable pour certaines productions, mais nous savons aussi qu'il est nécessaire de préserver, économiser et répartir la ressource.

En entendant ce discours, j'ai pensé à mes collègues paysannes et paysans qui, confrontés aux premiers effets du dérèglement climatique, se questionnent, échangent, s'informent, modifient leurs pratiques en ayant conscience que nous ne pouvons plus continuer comme avant. La démarche est difficile et nécessite d'être accompagnée.

J'ai pensé à la cour de l'Assemblée nationale où les voitures de chaque ministre restent stationnées, moteur allumé, pendant la durée d'une réunion de travail sur les actions de transition écologique. J'ai pensé à une journée de formation sur l'agroforesterie où des proposi-

tions concrètes ont été faites, avec l'installation de vergers maraîchers ou pré-vergers pour lutter contre la sécheresse, les arbres offrant un abri pour l'herbe ou les légumes.

Il nous faut changer de cap et envisager notre rôle de syndicat agricole avec l'ambition réaffirmée d'accompagner concrètement la transition. L'urgence est là. Même si nos décideurs nous répètent en boucle que « c'est pas si simple » ou que « c'est plus compliqué que ça », nous allons poursuivre le travail en proposant une vision réaliste d'une agriculture paysanne innovante et de transformation sociale. Nous y sommes obligés.

### >> POUR UNE AGRICULTURE QUI CRÉE DE L'EMPLOI ET RESPECTE LES DROITS DES TRAVAILLEURS

En 2017, cinq travailleuses et travailleurs agricoles marocain.es ont porté plainte aux prud'hommes contre Laboral Terra, agence d'interim espagnole spécialisée dans le travail agricole et contre huit entreprises employeuses, implantées dans le Vaucluse, les Bouches-du-Rhône et le Gard. Lors de la dernière audience à Arles, le 16 mai, les cinq salariés avaient dénoncé des conditions de travail inhumaines et des violations du droit du travail auxquelles s'ajoutent des faits de harcèlement et de chantage sexuel. Les travailleurs réclamaient la requalification de leurs contrats en CDI et plusieurs milliers d'euros de rappels sur salaires et d'indemnités. Après deux ans de procédure, la décision attendue le 4 juillet a été renvoyée à un juge dé-

partiteur, aucun accord n'ayant été trouvé. Une nouvelle audience aura lieu le 10 décembre. Un appel à mobilisation sera lancé par les organisations qui accompagnent et soutiennent les travailleuses lanceuses d'alerte. Cette plainte est une illustration concrète des déboires de l'agriculture intensive dans notre région et de la marchandisation de la main d'œuvre : travail dissimulé, non-paiement des heures supplémentaires et des jours fériés, non-respect des contrats de travail, non déclaration des accidents de travail et des congés

« **SELON LE MINISTÈRE DU TRAVAIL, LES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DÉTACHÉES REPRÉSENTENT PLUS DE 516 000 PERSONNES EN FRANCE, DONT PRESQUE 60 000 DANS LA SEULE RÉGION PACA.** »

maternité. « Le statut de travailleur détaché, c'est la légalisation de la servitude qui ouvre les portes à l'esclavage » condamne Emilie Loison, référente locale pour la Conf' au sein du collectif de soutien. « Il est essentiel d'assumer ces invisibles » poursuit l'éleveuse, très impliquée auprès d'une des travailleuses. « Yasmine, aussi intrépide soit-elle, a besoin d'un soutien fidèle de la Conf', à la hauteur de son statut de lanceuse d'alerte. » La Confédération paysanne plaide pour une égalité de droits entre toutes les travailleuses et tous les travailleurs, et promeut une agriculture paysanne respectueuse des droits humains et créatrice d'emploi. Nous nous tiendrons aux côtés de ces salarié-e-s lors de la procédure pénale et interpellons prochainement les chambres d'agriculture pour leur demander de prendre position officiellement contre l'exploitation abusive de la main d'œuvre agricole.

# DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE

## LUTTER OU S'ADAPTER ?

Six heures ce matin, l'orage gronde, la pluie arrive puis la grêle...pendant moins d'une minute. Des grêlons pas trop gros, un centimètre maximum. Ouf ça s'arrête : vingt millimètres de pluie en moins de dix minutes, Aïe mon semis de carottes... mais vers Avignon ? Merci aux multinationales semencières de nous trouver rapidement un gène de béton armé à introduire dans nos fruits et légumes...

Faudra-t-il « s'adapter » à des températures de 40°C puis 45°, 50°, 55°, à des grêlons de 1, 3, 6, 12 cm, avec un mètre de glace comme à Mexico?

Est-ce que, avant de parler d'adaptation au changement climatique, il n'y aurait pas urgence à proposer les moyens de limiter ce changement ? Car on va nous ressortir les grands travaux pour amener l'eau du Rhône dans les secteurs viticoles les plus juteux, les OGM adaptés à la sécheresse et aux températures élevées, les assurances calamités agricoles, etc...

Nous adapter nous y serons obligés mais si nous ne changeons rien collectivement, cette fuite en avant sera sans espoir. Les solutions sont présentes en partie dans notre vision d'une agriculture paysanne : zéro artificialisation des terres agricoles, respect de l'environnement, économie des ressources, relocalisation de la production, recherche de l'autonomie maximale...



Par Frédéric Chaillan, maraîcher à Pernes-les-Fontaines (84)

### >> IRRIGUER DEMAIN POUR FAIRE FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Telle est l'ambition de la chambre d'agriculture régionale et de la Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, pour adapter l'agriculture aux dérèglements climatiques à venir.

D'après les chiffres présentés en 2019 par la Chambre d'agriculture régionale<sup>1</sup>, 100 400 ha étaient irrigués en 2010. Les surfaces en fourrage sont les premières utilisatrices de la ressource (31%), devant les fruits (22%), le riz (15%), les légumes et fleurs (12%) et la vigne (6%).

### LE RÉVEIL DES CHAMBRES

C'est la première fois que la Chambre régionale met à l'ordre du jour le sujet du changement climatique. Lors d'une réunion, le 8 juillet dernier, étaient présentées plusieurs initiatives mises en œuvre dans les départements pour atténuer, ou plutôt s'adapter au dérèglement climatique.

Les expérimentations portent sur des outils de prévision et de projections (centre Agro météo irrigation, Oracle et ClimA XXI) permettant de donner des alertes et de délivrer des conseils techniques, sur du matériel (filets anti ombrage, panneaux photovoltaïques sur les vignes) ou sur l'adaptation du matériel végétal (cépages étrangers) et des pratiques (réduction de la surface foliaire en vigne, augmentation de la charge en grappe). Nicolas Verzotti qui représentait la Conf' à cette réunion, commente :

« Les solutions expérimentées par les Chambres sont essentiellement orientées vers la technologie. Pourquoi pas, mais il faut s'autoriser à explorer toutes les

solutions. On n'a pas parlé de sélection variétale en culture maraîchère, par exemple, alors que la diversité génétique et la sélection par prospection sont un rempart contre les effets du dérèglement climatique. Pourquoi ne met-on pas plus de budget là-dessus ? Pour l'eau c'est pareil, plutôt que de chercher à ouvrir le robinet plus grand, il vaudrait mieux mettre en place des stratégies pour moins gaspiller. »

Après l'irrigation des cultures traditionnelles – de la vigne entre autres, l'autre stratégie envisagée pour sauver les agriculteurs, c'est la diversification des revenus agricoles par le développement de l'agri-tourisme et de l'agro-photovoltaïsme. Le gouvernement prévoit plus 30% d'investissements dans ce secteur. Et des projets de plus en plus gros voient le jour, dont le caractère agricole n'est qu'un prétexte pour capter des subventions dédiées à l'agriculture.

Mais l'irrigation de la vigne explose depuis 5 ans, avec 6 500 ha supplémentaires irrigués depuis 2010. Les territoires les plus en demande sont le Var, avec 20 000 ha de surfaces à équiper pour irriguer la vigne ainsi que 16 000 ha de vignes et divers à équiper, dans le Vaucluse, en prélevant sur le Rhône. Si 133 000 ha étaient estimés irrigables par les agriculteurs lors du recensement de 2010, 86 000 ha de plus seraient potentiellement irrigables d'après des estimations de HYDRA, moyennant aménagements. L'hydraulique agricole représente donc le plus gros poste de dépenses de la programmation FEADER 2014-2020, avec un montant de 18 millions d'euros, destinés à prélever et stocker d'avance.

« **ON NE POUVAIT PAS ANTICIPER LE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE IL Y A 20 ANS.** »  
**CHRISTIAN GÉLY,**  
**PRÉSIDENT DU COREDEF**

### >> PEUT-ON PRÉLEVER À HAUTEUR DE LA DEMANDE ?

« Notre région karstique possède peu de nappes phréatiques, seulement des sources et écoulements souterrains. L'eau provient essentiellement des montagnes où s'alimentent, la Durance et ses affluents, régulés par les barrages de Sainte-Croix et Serre-Ponçon. La Société du Canal de Provence (SCP) prétend qu'il n'y a pas de problème puisque le prélèvement au niveau de ces barrages ne s'élève qu'à 60% de son potentiel », rapporte Georges Baroni, représentant de la Confédération paysanne auprès du CESER PACA.

« La SCP, ce sont des vendeurs d'eau, plus ils vendent, plus ils s'enrichissent » explique Pierre Follet, paysan dans le Vaucluse et président du collectif « SOS Durance vivante ». « Les barrages entretiennent l'illusion qu'il y a de l'eau et qu'on peut en consommer. Mais il a manqué six à sept mètres d'eau cet été à Serre-Ponçon, de sorte qu'il a fallu réduire les activités nautiques sur le lac, à la mi-août. Même chose pour le Rhône qui était très bas l'an dernier, ce qui a

1 Évolution des besoins en eau pour l'agriculture de la région Sud Provence Alpes Côte d'Azur, CRA PACA, 24 janvier 2019

compliqué le refroidissement des centrales nucléaires ». Les multiples modélisations réalisées dans le cadre du projet R2D2 2050<sup>2</sup> confirment que les modifications du climat engendreront une baisse notable de la ressource naturelle à l'horizon 2050. Outre la pluviométrie incertaine, on sait que l'évapotranspiration va augmenter, que les réserves de neige et de glace vont se réduire dans les années à venir, impactant à la baisse le débit de la Durance (moins 20m<sup>3</sup>/s). Selon les conclusions du rapport, il sera nécessaire de « repenser l'équilibre entre les usages et de faire évoluer les règles de gestion de la ressource en eau. Sur les territoires dépendants de la seule ressource locale (non sécurisés), la situation pourrait être critique avec des sécheresses plus fréquentes et des arrêtés de limitation des usages qui pourraient fort bien réduire la capacité à prélever. Dans tous les cas, il sera nécessaire de mettre en œuvre des mesures d'adaptation ». « On va devoir faire des choix entre irrigation, tourisme, et hydro-électricité » résume Pierre Follet.

## >> DES RÉSERVES POUR STOCKER L'EAU ?

Les climatologues s'entendent pour affirmer qu'il n'y aura pas de diminution de la pluviométrie mais qu'elle s'exprimera différemment par des épisodes plus importants, plus violents et plus courts<sup>3</sup>. Le changement climatique va modifier les flux et cela va avoir une incidence sur le stockage des eaux. Les réserves ou « retenues collinaires » co-financées public et privé sont avancées comme la solution pour stocker l'eau

2 R2D2 - Risque, Ressource en eau et gestion Durable de la Durance en 2050, IRSTEA Lyon, juillet 2015.

3 Audit du BRGM Provence-Alpes Côte d'Azur (Bureau de Recherches Géologiques et Minières), pour le CESER, CR du 8 novembre 2018.

## MODERNISONS LA NATURE!



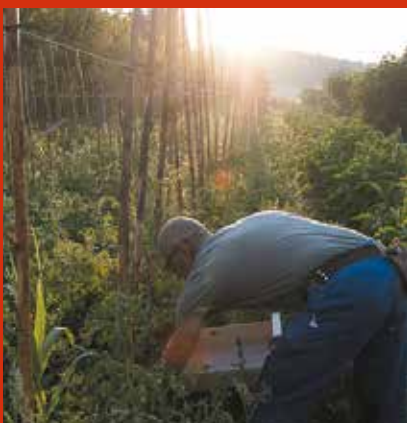
de pluie ; ainsi le ministre Guillaume annonce la mise en place d'une soixantaine de ces retenues en 2019. Si la Conf' défend le stockage naturel de l'eau de pluie, elle s'oppose aux retenues collinaires qui se remplissent en pompant dans les lacs et les cours d'eau et consistent donc à privatiser l'eau à coup de subventions publiques. « L'agriculture doit minimiser ses impacts qualitatifs et quantitatifs sur les réservoirs naturels d'eau, qu'ils soient terrestres ou maritimes. La résilience de l'agriculture se joue dans sa capacité à mettre en œuvre des pratiques permettant d'économiser l'eau, de la répartir et

de recréer des espaces naturels de stockage de l'eau, en particulier dans les sols. »

Pour minimiser l'impact sur la ressource, la Confédération paysanne préconise de remettre en état le réseau pour lutter contre le gaspillage, de privilégier des techniques d'irrigation efficaces et d'orienter l'agriculture vers des pratiques culturales plus économes et permettant aux sols de mieux conserver l'eau.

## L'AGRO-FORESTERIE, UNE SOLUTION

Nicolas Verzotti exploite 1,5 ha de verger maraîcher à Le Thor (84), depuis 2012.



### ■ Qu'entend-on par agroforesterie ?

L'agroforesterie désigne des pratiques associant arbres, cultures et/ou animaux sur une même parcelle agricole, en bordure ou en plein champ.

### ■ Quels intérêts présentent ces systèmes ?

L'arbre agit comme abri climatique, à la fois contre le vent (100 jours de mistral par an), contre un soleil trop généreux ou des températures trop basses. J'ai repiqué mes poireaux pendant la semaine de canicule, et la partie repiquée à l'ombre a repris plus rapidement car elle n'a pas souffert de l'évapo-transpiration. De la même façon, lors des gelées printanières de fin avril qui arrivent au moment où les pommes de terre se développent, tout ce qui est à l'aplomb des arbres résiste, contrairement aux plants brûlés en milieu de parcelle. L'arbre est aussi un ascenseur hydrique, ses racines vont puiser l'eau dans le sol et la faire remonter. Enfin l'arbre constitue un apport de matière organique. Une parcelle plantée en agroforesterie produit beaucoup plus de biomasse qui améliore la structure du sol, lui permettant de mieux retenir l'eau et les éléments minéraux. Les avantages de ces systèmes diversifiés sont avérés, vérifiés dans les faits, y compris sous climat tropical.

### ■ Pourquoi est-ce que l'agroforesterie ne se développe pas plus compte-tenu de ces avantages évidents ?

Le premier frein c'est la mécanisation, je le constate lors des visites de collègues sur ma ferme. Insérer des arbres sur la parcelle vient bouleverser la façon de travailler et le parc de matériel utilisé. Il faut changer de « logiciel ». Refaire entrer l'arbre sur la parcelle n'est plus une contrainte dès lors qu'on le réfléchit et le planifie, en lien avec les expériences en cours.



# QUEL AVENIR POUR LES TERRES AGRICOLES ?

## >> FONCIER AGRICOLE : QUE FINANCE LA RÉGION ?

Le Conseil régional place la protection du foncier agricole parmi ses priorités, même si le budget a diminué d'un tiers, ces dernières années. L'intervention de la Région passe par :

1) des fonds FEADER (UE) pour les collectivités ou organisations afin de financer la création de Zones Agricoles Protégées (ZAP) ou autre périmètre de protection plus restrictif (PAEN) et la mise en valeur du foncier agricole (réhabilitation des friches, remembrement, etc).

2) des fonds propres pour accompagner la création de hameaux agricoles (un seul identifié dans le Var) et aider à la remise en état des propriétés collectives ;

3) un appui à la SAFER, avec la dotation de deux fonds, l'un provisionné à hauteur de 200 000 € pour favoriser le stockage du foncier pendant 5 ans et l'autre à hauteur de 250 000 € pour encourager la SAFER à procéder à des révisions de prix en garantissant la prise en charge en cas de perte.

A noter que, par ailleurs, à l'intérieur des contrats entre Région et territoires (CRET) portant sur des projets innovants ou intercommunaux, certains projets agricoles ciblés peuvent bénéficier d'appui financier pour l'acquisition du foncier. C'est le cas d'une propriété dans le Golfe de Saint-Tropez, sur laquelle sont envisagés plusieurs projets collectifs, dont un espace-test agricole. Le ciblage de ces projets, hors dispositif, est plutôt très politique.

A cette date, la Région totalise 11 468 ha couverts par une ZAP ainsi que 3 389 ha en projet. Les ZAP concernées par l'appui de la région porteraient sur 70 % à 90 % de la zone agricole communale (parfois réduite à peu de chose en contexte périurbain). Pourquoi autant de fonds fléchés vers les ZAP qui ne sont pas contraignantes au point d'empêcher le déclassement des terres ? Parce que la Région considère la ZAP comme le premier pas vers la construction d'une politique foncière. Et parce que, selon le chargé de mission régional, l'existence d'une ZAP sur le territoire va tendre à conditionner de plus en plus l'attribution des aides, individuelles ou collectives, comme les aides au développement hydraulique, par exemple.

## LE SRADDET KESAKO ?

Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires a été rendu obligatoire par la Loi NOTRe. Ce document de planifications stratégiques est le seul levier « politique » du Conseil régional fixant les grandes orientations pour les 30 ans à venir. Il détient une valeur prescriptive sur l'ensemble des documents de planification infra-régionaux qu'il chapeaute. SCOT, PLU, charte de PNR, etc, devront prendre en compte les règles et objectifs du SDRADDET et leur être compatibles (et

non conformes). Un des objectifs – peu ambitieux – concernant l'agriculture fixe à 50% la consommation des terres agricoles quand il faudrait plutôt la ramener à 0 ; par contre il est écrit que plus aucun hectare irrigué ne devra être artificialisé. Ce schéma doit permettre de passer à une approche inter-SCOT et d'envisager des ZAP à grande échelle, pour plus de cohérence entre les territoires. Mais le CESER tout comme la Commission d'enquête publique, ont relevé beaucoup de confusion et de contradictions dans ce document, qui rendraient ce schéma peu lisible et son application concrète, difficile.

## >> « OSONS LA ZAP À SAINT-JEANNET ! »

*Dans les Alpes maritimes, la Conf' se mobilise pour défendre le projet de Zone Agricole Protégée porté par la commune de St-Jeannet, soutenu par la métropole et la Région, mais retoqué en CDOA par la Chambre d'agriculture et le syndicat majoritaire. Denis Rasse, vigneron à St-Jeannet, représentant au conseil municipal et élu confédéré à la chambre départementale, défend la mise en place d'une ZAP sur sa commune.*

« Cette ZAP va permettre de protéger le foncier et d'encadrer les prix grâce à la sanctuarisation de la vocation agricole des terres. Elle représente la possibilité de développer un plan d'actions cohérent et opérationnel sur le territoire.

*Une ZAP est un message politique fort pour la protection de l'activité agricole, ce n'est pas un simple effet d'annonce.*

*Le territoire de St-Jeannet se prête d'autant plus à cette démarche que les exploitations existantes sont riches d'une mixité de productions (olive, maraîchage, viticulture, fruitiers, ...). La rareté et le prix des terrains agricoles méritent une protection accrue de ces espaces afin de protéger de façon durable l'agriculture tant pour les jeunes agriculteurs qui ont du mal à s'installer, que pour les exploitants actuels qui peinent à étendre leurs activités.*

*La plaine du Var est un territoire qui doit accueillir de nouveaux logements mais également répondre à la demande des actuels et futurs habitants qui souhaitent manger des produits locaux. L'action d'une commune peut être un vecteur d'exemplarité pour les autres collectivités. »*





## >> QUAND CITOYENS ET PAYSANS S'UNISSENT POUR DÉFENDRE LES TERRES

La mobilisation paysanne et citoyenne pour lutter contre les fermes-usines et défendre les terres agricoles ne faiblit pas face à la multiplication des projets dans le Var, en particulier. Et cette mobilisation locale porte quelques fruits contre l'agro-industrie, puisqu'elle a momentanément suspendu le projet de poulailler industriel à Valréas et obtenu le retrait du projet de serre maraîchère agro-énergétique (AGROASIS) à Villelaure.

### ■ A Cavaillon, des légumes pas du béton


Un terrain de mobilisation toujours active, en revanche, est celui de la future ZAC des Hauts Banquets à Cavaillon. Pour aménager une nouvelle zone d'activités, la communauté de communes Luberon Monts de Vaucluse prévoit d'artificialiser 45 ha (puis 100 ha à terme) de terres agricoles, et irriguées, qui plus est, par des canaux traditionnels. Comment réagit la Région qui stipule dans le SRADDET, voté fin juin 2019, que 0 hectare de terres à l'irrigation ne doit plus être artificialisé ? Pas rancunière, elle octroie à la collectivité 460 000€ de fonds publics pour financer la mobilisation de foncier compensatoire et aménager l'accès à l'eau sur des terres qui n'en ont pas...

### ■ Le Luberon ne peut pas accueillir tous les millionnaires du monde

Le vignoble, quant à lui, n'échappe pas à l'appétit des entrepreneurs fortunés et autres célébrités qui rachètent les domaines un à un, dans le Luberon comme dans le Var, confisquant aux paysans-ne-s la terre travaillée depuis des générations. Pour dénoncer cet accaparement du vignoble provençal, une centaine de citoyens et paysans venus de la ville et de la campagne ont vendangé quelques pieds de vignes parmi les 35 ha détenus par Pierre Gattaz, ex-patron du MEDEF, à Lauris, le 8 septembre dernier. Une action symbolique qui fait écho à celle de la Conf' sur le domaine de V. Bolloré, dans le Var, en 2018.

## DES INSTANCES OÙ DÉFENDRE LES TERRES AGRICOLES ET FAVORISER L'ACCÈS AU FONCIER




 **Isabelle Bouvier, paysanne en fruits et légumes au Luc-en-Provence (83), est déléguée de la Conf' Var auprès du comité technique SAFER.**

« Les enjeux du foncier sont toujours aux premières loges. La SAFER PACA, avec son antenne dans le Var, s'essaye à plus de transparence avec les acteurs agricoles. Le comité technique départemental est un espace d'échanges où chaque représentant de syndicat et organisation professionnelle se mobilise pour apporter sa connaissance du terrain, des projets, etc... Chaque concurrence est un moyen de mettre en avant l'agriculture paysanne et de la défendre et il y a à faire car beaucoup trop de terres partent à la viticulture plutôt qu'au maraîchage. Je suis souvent la seule contre l'avis des autres, mais la discussion est ouverte, et fait parfois basculer de l'autre côté. Le maillage sur le territoire est une force.

Les syndicats désignent des correspondants SAFER à l'échelle des communes. Le correspondant local reçoit l'avis de toutes les ventes agricoles sur sa commune. Il peut demander l'analyse du dossier et, le cas échéant, la préemption avec ou sans révision de prix, par la SAFER. Il participe à des réunions locales dans lesquelles les correspondants de chaque syndicat (4 dans le Var) peuvent s'exprimer et défendre les candidatures des paysans. Nous n'avons pas de correspondant dans toutes les communes, et c'est dommageable. C'est le premier échelon de l'action syndicale, pour que la terre revienne à ceux qui la cultivent. Mobilisez-vous et rejoignez le réseau des correspondants locaux ! »



 **Isabelle Ivoll, maraîchère à La Garde (83), représente la Confédération paysanne du Var en CDPENAF. La Commission Départementale de Protection des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers réunit une à deux fois par mois les représentants de l'État et de la Région, les acteurs agricoles et associations environnementales.**

« En CDPENAF on examine les permis de construire, les PLU, leur révision ou leur mise en conformité, jusqu'aux SCOT. Le vote n'est que consultatif, mais cette instance est écoutée, les maires sont anxieux.

On s'aperçoit aujourd'hui que les avis des différents membres vont plutôt dans le même sens, et que les passe-droits ne sont pas accordés.

Le plus compliqué c'est d'avoir accès aux informations de terrain pour dégrossir un PLU, pour voir ce qui est caché, en amont de la réunion. Il est utile et même indispensable d'avoir des veilleurs vigilants sur les projets d'aménagement de leur commune (carrière, déchetterie, ligne ferroviaire, route, etc), pour faire ensuite remonter les alertes au représentant en CDPENAF ».

Photo de Isabelle Ivoll : Martin Photo Studio



# LES ADEAR, ACTEURS DE L'INSTALLATION ET DE LA TRANSMISSION


Les ADEAR de Provence-Alpes-Côte-d'Azur accompagnent l'installation de projets agricoles depuis plus de quinze ans. En 2018, 517 porteurs de projets ont été accompagnés, de l'émergence du projet au suivi post-installation. Depuis trois ans, l'ARDEAR est conventionnée avec le Fonds Social Européen (FSE), pour accueillir des publics en difficulté pour un retour à l'emploi. Les ADEAR renforcent également leur action sur le volet transmission, à travers un accompagnement et des formations à destination des futurs cédants, la mise en lien des cédants et porteurs de projet.

## >> DES ATELIERS COLLECTIFS POUR MÛRIR SON PROJET

L'ADEAR Vaucluse a mis en place, cette année, une série d'ateliers collectifs d'accompagnement pour mûrir son projet d'installation agricole. Pendant 5 demi-journées réparties sur 5 semaines, les porteurs de projet participants peuvent :

- préciser l'orientation de leur projet d'installation dans la démarche d'agriculture paysanne
- appréhender les modalités de l'installation progressive, ses avantages et ses inconvénients
- s'outiller pour faciliter leur recherche d'un foncier approprié à leur projet
- approfondir les modalités de financement de leur projet.

Ces ateliers se veulent très concrets, basés sur les projets des participants. Ils auront lieu 3 fois par an en petits groupes. Ils permettent, en complément d'un accompagnement individuel, d'approfondir les questions essentielles pour cheminer vers une installation en agriculture paysanne. Prochaine session : mi-octobre !

 Solène Ballet, animatrice-  
accompagnatrice—contact :  
contact@adear84.fr -  
Tél. : 04 90 74 19 86

## >> UN POINT ACCUEIL TRANSMISSION POUR LES CÉDANTS ET FUTURS CÉDANTS


Les Chambres d'agriculture ouvrent cette année un « Point Accueil Transmission » dans chaque département, avec un.e salarié.e dédié.e à cette thématique. Le Point Accueil Transmission 04 a été le premier à démarrer en juillet avec l'embauche d'une salariée (issue du réseau ADEAR !), des conventions signées avec tous les partenaires agricoles et des actions concrètes pour les cédant.e.s. Le réseau des ADEAR salue la prise en main de cette thématique par les Chambres et espère voir fleurir un point accueil transmission ouvert et dynamique dans chaque département.

Nous poursuivons, désormais en complémentarité avec les Chambres, nos travaux de sensi-

bilisation des agriculteur.trice.s, de partenariat avec les collectivités, d'accompagnement et de formation pour ceux et celles qui souhaitent céder leur ferme.

Gageons que ces dynamiques soient au service de l'installation de nouveaux paysans et paysannes nombreux-ses sur notre région. Les fermes doivent être transmises, et non partir à l'agrandissement.

Pour toutes vos démarches de transmission, contactez le Point Accueil Transmission et l'ADEAR de votre département.

 Michel Isouard, paysan dans le  
Vaucluse, futur cédant, et secrétaire  
du réseau régional des ADEAR

## >> DES PARTENARIATS AVEC LES COLLECTIVITÉS POUR PRÉSERVER L'ACTIVITÉ AGRICOLE

Dans les Alpes-maritimes, l'ADEAR développe des partenariats avec les collectivités qui sont de plus en plus nombreuses à s'intéresser au devenir de leurs terres agricoles. L'association est engagée auprès de quatre communautés de communes et d'une dizaine de communes. Elle accompagne la mise en place d'espaces-test d'activités agricoles sur le territoire de Sofia Antipolis et dans le moyen pays (Lantosque, Colomars, Escagnolles) ainsi qu'à Menton où le lieu test permet de sécuriser une transmission familiale. L'ADEAR organise également des formations et cafés installation/transmission pour faciliter la reprise de fermes, auprès de plusieurs communes. Plus récemment, l'association a été sollicitée sur le développement de circuits de commercialisation (Puget-Théniers) et anime des groupes locaux d'entraide foncière sur le territoire de la métropole de Nice, pour identifier ce qu'il est envisageable de faire en terme de remembrement.

 Régine Bodéi, animatrice-  
accompagnatrice — contact :  
adeardesalpesmaritimes@orange.fr —  
Tél. : 07 52 05 04 27



Atelier collectif dans le Vaucluse

# CAP

# SUR LES ÉLECTIONS MSA

En janvier 2020 se déroulera l'élection des délégués cantonaux, représentants auprès de la MSA.

La Confédération paysanne va présenter des candidats dans plusieurs cantons, car la MSA et le monde agricole doivent entendre une autre position vis à vis de la protection sociale. Celle de la solidarité et de l'égalité.

En ces temps de remises en question des régimes de retraite, et plus généralement de la gestion des budgets sociaux, rappelons que la caisse MSA est en déficit chronique du fait de la baisse inexorable des actifs cotisants, ce qui n'empêche pas les paysan-ne-s retraité-es de se voir verser, pour la plupart, des retraites indécentes.

C'est pourquoi il est important urgent de remettre la protection sociale au cœur de notre action syndicale, et d'envoyer des paysans au sein de notre maison mutuelle, la MSA.

## BURN OUT : LES AGRICULTEURS 1<sup>ERS</sup> VICTIMES



## >> UN DÉLÉGUÉ CANTONAL POUR QUOI FAIRE ?

Des élu-e-s témoignent :

Les élus reçoivent des informations par l'intermédiaire de réunions annuelles et de bulletins internes, mais ne sont pas sollicités pour s'impliquer davantage. « Les paysan.ne.s qui ont des difficultés ne nous contactent pas, alors nous pourrions être un bon relais » (Richard ; 05). « La MSA pourrait s'appuyer sur les élus locaux pour faire le lien avec les futurs cédants, en impliquant les délégués dans le repérage et l'accompagnement de la transmission ». (Élisa ; 05)

Actuellement, le délégué cantonal est un passage d'information entre la caisse et l'affilié et

## QUELLES SONT LES REVENDICATIONS SOCIALES DE LA CONF' ?

### ACTION SANITAIRE ET SOCIALE

Un budget spécifique doit être consacré aux risques sociaux et professionnels, afin de :

- Faciliter la reconnaissance en maladie professionnelle et faire en sorte que la MSA soit au service de la personne malade.
- Abaisser le taux d'incapacité permanente qui conditionne l'accès à la rente « maladie professionnelle ».
- Mettre en place une politique de prévention du burn-out chez les paysan-ne-s et développer un dispositif de soutien aux paysan-ne-s ayant décroché.

### STATUT

Supprimer le sous-statut de conjoint-e collaborateur-riche et préférer un statut unique de non-salarié.e agricole = chef-fe d'exploitation

### SALARIÉ.E.S AGRICOLES

Pour contrer le développement de l'emploi précarisé sur les exploitations et en particulier de la prestation de service mise sous la forme de détachement de travailleurs, nous proposons de :

- Faire transiter la collecte des cotisations sociales des travailleur.euse.s détaché.e.s via les caisses MSA avant reversement au pays d'origine.
- Renforcer les contrôles sur place pour le respect du droit du travail et à une vie décente.

### RETRAITES

Pour relever le montant moyen indécent des retraites agricoles (800€) et rendre le système de cotisations plus équitable, nous proposons :

- Pour les déjà-retraités, retraite immédiate à 85% du SMIC (1000 €).
- Pour les futurs retraités, nous ne sommes pas favorables au système de retraite à points actuellement envisagé et préférons une cotisation proportionnelle au revenu – en réfléchissant au cas des paysan-ne-s au forfait pour qui ce système est inopérant.

### PRÉLÈVEMENTS

Rendre toutes les cotisations proportionnelles au revenu et supprimer les plafonds.

### CONGÉ MATERNITÉ

De fait, le recours au congé maternité pour les paysannes est trop faible et les cotisantes solidaires n'y ont pas du tout accès. Nous proposons :

- Une meilleure communication et diffusion des informations relatives au congé maternité.
- L'accompagnement au renforcement du service de remplacement afin de remplacer les femmes sur leurs fermes pendant leur congé maternité. Si une indemnité journalière peut palier le défaut de service de remplacement, elle est beaucoup moins protectrice.

un.e représentant.e souvent sollicité.e de façon uniquement protocolaire (AG).

La Confédération paysanne insiste pour que la ou la délégué-e cantonal-e soit aussi un acteur syndical de la protection sociale en :

- ayant la possibilité de s'impliquer sur des dossiers de soutien (risque accident, suicide...) plutôt que la stricte représentation (salon, inauguration...);
- accompagnant les adhérents en litige avec la Caisse, pour les aider à régler ces difficultés

mais aussi pour faire remonter ces situations auprès des administrateurs et des directions ;

- faisant des propositions d'amélioration de services sur le terrain (permanences, horaires) ;
- se rapprochant des délégués des autres collèges, notamment salariés pour parler protection sociale, projets de territoire et autres ;
- portant la réflexion sur le fonctionnement MSA et la politique sociale dans les Conf' départementales.

# MENACE SUR LES PRATIQUES PAYSANNES

Dans toutes les productions, la Confédération paysanne se bat pour que les normes et les outils soient adaptés aux pratiques paysannes et proportionnés à la taille et aux besoins des fermes. Prophylaxie, calibrage des fruits, lait cru, les motifs de mobilisation ne manquent pas...

## >> ÉTIQUETAGE DE L'ORIGINE DU MIEL, UNE VICTOIRE

Les 50 000 signatures collectées en quelques semaines par la pétition UNAF/SNA/FFAP/Confédération paysanne, réclamant l'étiquetage de l'origine du miel, a porté ses fruits. Le gouvernement a annoncé un décret qui mettra fin à l'ineptie de l'appellation trompeuse « miels originaires UE/non-UE ». Nous saluons d'ores et déjà le principe de retenir un étiquetage exhaustif des pays, par ordre pondéral décroissant, avec mise en avant des origines principales. A suivre jusqu'à la parution du décret... Cette avancée est satisfaisante, mais elle n'est pas compatible avec la signature par la France de l'accord de libre-échange UE/Mercosur. Sur le miel, le contingent annoncé de 45 000 tonnes à droits de douane nuls octroyé au Mercosur est une menace réelle pour le revenu des apiculteurs et apicultrices français-es, essentiels aussi pour le maintien de la biodiversité. Rappelons que ce volume de 45 000 tonnes représente la consommation française annuelle de miels, alors que le taux d'autosuffisance nationale est déjà inférieur à 50% !

## >> MANIFESTE POUR L'UTILISATION DES PLANTES EN ÉLEVAGE

Aujourd'hui, pour pouvoir utiliser des plantes en élevage, celles-ci doivent disposer d'une autorisation de mise sur le marché (AMM), comme les médicaments, et être prescrites par un vétérinaire. Or, très peu de médicaments à base de plantes disposent de cette AMM, procédure lourde et inadaptée. Au mieux, les éleveurs ont le droit d'utiliser des préparations sur prescription d'un vétérinaire, lorsqu'aucun autre médicament n'est disponible ! Impossible donc, pour les éleveurs et éleveuses, d'utiliser des orties, du romarin, du pissenlit, de la lavande...pour

les soins à leurs troupeaux. La loi contraint les éleveurs et éleveuses à leur préférer des produits antibiotiques, anti-inflammatoires ou anti-parasitaires issus de la chimie de synthèse. Pour soutenir l'appel signé par 1050 éleveurs et éleveuses qui se sont déclaré-e-s « hors la loi » : <https://www.mesopinions.com/petition/politique/plantes-elevage-soutenons-1052-eleveurs-eleveuses/74532>

## LAIT CRU : UN BIEN COMMUN À PARTAGER

La circulaire du Ministère envoyée aux collectivités locales, cet été, recommandant d'éviter la consommation de lait cru pour les enfants de moins de cinq ans, a eu des conséquences directes sur les débouchés de producteurs de fromages au lait cru pour l'approvisionnement des cantines.

Éric, éleveur de chèvres dans les Alpes-maritimes témoigne :

« On a perdu la clientèle des crèches et on nous a refusé des animations pendant la semaine du goût. Les petits producteurs ne vont plus pouvoir vendre alors même qu'ils prennent toutes les précautions. On applique le guide des bonnes pratiques d'hygiène (GBPH) conforme aux exigences européennes, avec des analyses supplémentaires sur le lait cru et les échantillons de fromages qui s'élèvent à 300 € par an. Chaque fois qu'on vend un produit, on présente notre plan de maîtrise sanitaire attestant des autocontrôles réalisés deux fois par an. Tous les points de vigilance sont respectés. Cette directive du Ministère est une atteinte grave à la pérennité des productions fermières et leur apport socio-économique et culturel aux territoires. C'est également un manque de reconnaissance du savoir-faire des producteurs fermiers ou engagés dans les filières au lait cru. Surtout que, au même moment, l'UE débloque une enveloppe de 35 millions d'euros à destination de la France, pour l'approvisionnement local en fruits et légumes et produits laitiers dans les cantines, depuis la maternelle jusqu'au lycée. Il faut à tout prix défendre nos pratiques fermières ».

## RÉTROPÉDALAGE SUR LE CONTRÔLE DES ABRICOTS EN VENTE DIRECTE

En mai dernier, la Confédération paysanne avait alerté la presse sur le démarrage prochain de contrôles d'Interfel (l'interprofession des fruits et légumes) sur les abricots vendus sur les marchés et dans les magasins de producteurs. Il s'agissait d'imposer à la vente directe d'abricots les règles de calibrage (homogénéité de calibre) et d'emballage (emballage des abricots-confiture dans des unités fermées de minimum 2 kg) en vigueur pour les filières longues.

Ces obligations, qui ont un intérêt en circuit long mais pas en vente directe, n'étaient le fait ni du législateur français, encore moins de la Commission européenne, mais bien de l'interprofession, pour tenter d'éliminer la concurrence des circuits courts.

Suite à l'action médiatique de la Confédération paysanne (et à un travail institutionnel un peu pénible !), le conseil d'administration d'Interfel a décidé le 25 septembre de ne pas renouveler cette norme - et donc de ne pas la contrôler sur les marchés. Le calibrage des abricots et le conditionnement des abricots-confiture ne seront donc pas obligatoires pour la campagne 2020.





## UN ABATTOIR MOBILE DANS LE LUBÉRON

Avec la polarisation de la filière ovine autour de l'abattoir de Sisteron, la fermeture des abattoirs de Carpentras et Saint-Saturnin (réservé aux porcins) et l'incertitude autour de Tarascon, les éleveurs et éleveuses du Luberon se retrouvent au mieux à une heure ou deux du premier abattoir. La Confédération paysanne PACA s'est associée au PNR du Luberon, à l'INRA et à Biocoop Sud-Est pour étudier la faisabilité d'un outil d'abattage mobile pour les élevages ovins et caprins du territoire. Une première année d'enquêtes auprès de divers acteurs de la filière a confirmé des besoins et des attentes convergentes, même si l'urgence est relative, pour certains. A la suite de ce diagnostic, un groupe de travail s'est engagé, en 2019, dans l'ingénierie technique et économique de l'outil, avec l'appui de formateurs et d'experts et en lien avec un

projet similaire en Lozère.

« Avec la visite à l'abattoir de Guillorete en février et la rencontre avec l'Atelier paysan, les choses se sont accélérées, c'est devenu tout de suite plus concret pour tout le monde », constate Olivier Bel, responsable du projet au titre de la Confédération paysanne régionale. « On s'oriente vers un semi-remorque mobile, pour ovins et caprins, qui stationnerait sur une à trois aires collectives fixes, entre le Sud Luberon, la région de Apt et/ ou l'ouest des Alpes-de-Haute-Provence ». Des contacts sont en cours avec divers constructeurs pour travailler sur un prototype de châssis. Ensuite, l'équipement intérieur serait en partie auto-construit avec l'appui de la coopérative l'Atelier paysan, permettant plus d'autonomie dans l'entretien. A ce stade, le coût approximatif, hors charges

de fonctionnement, est estimé à 200 000 €. Le travail de faisabilité va se poursuivre, avec des visites auprès d'autres projets et l'auto-construction de l'équipement et le montage administratif du dossier. La mobilisation des éleveurs et éleveuses sera déterminante pour la suite, nous invitons ceux et celles qui sont intéressé-e-s à rejoindre le groupe de travail.

### EVÉNEMENT :

Les 2 et 3 décembre 2019, à Apt (84), un séminaire d'échanges de pratiques réunira les collectifs d'éleveurs, experts et chercheurs qui travaillent sur l'abattage de proximité en France.

Contact   
06 34 68 97 34  
06 30 88 79 56

## >> L'ATELIER PAYSAN, COOPÉRATIVE D'AUTO-CONSTRUCTION

L'Atelier Paysan est une coopérative d'intérêt collectif à but non lucratif qui accompagne des paysans et paysannes dans la conception et la fabrication de machines et de bâtiments adaptés à l'agroécologie paysanne. La recherche-développement y est résolument paysanne, collective et libre. Elle part de besoins identifiés par des producteurs et productrices, les architectes et ingénieurs de la coopérative produisant ensuite avec ces groupes les cahiers de charges, plans et prototypes des outils. Après test, les plans et tutoriels sont publiés intégralement sous licence libre et téléchargeables gratuitement sur le site internet de l'Atelier Paysan.

Le recherche-développement en cours sur un semi-remorque pour l'abattage de petits ruminants s'inscrit pleinement dans cette démarche. L'implication d'éleveurs et éleveuses du Vaucluse et de Lozère dans la conception générale de l'outil et d'une partie des aménagements de la chaîne d'abattage (rampe, piège d'étourdissement, berce élévatrice) permet de s'appuyer sur l'expérience des paysans et paysannes et leur connaissance des territoires pour concevoir un dispositif mobile répondant le mieux possible aux besoins et envies tout en respectant les normes d'hygiène et de sécurité. Un travail qui espérons-le, viendra contribuer à l'autonomie des éleveurs et éleveuses tout en montrant qu'une autre approche de la technologie et des normes en matière d'agriculture et d'alimentation est possible !

 Morgane Laurent  
<https://www.latelierpaysan.org>



## ET L'ABATTAGE À LA FERME ?

Malgré la diversité des situations, la mise à mort des animaux sur le lieu de vie revient le plus souvent parmi les formes d'abattage idéales énoncées par les éleveurs comme par les consommateurs que nous avons interrogés. Mais ce mode d'abattage qui est autorisé pour la seule consommation familiale, n'est pas autorisé pour la viande destinée à être commercialisée.

Seul l'abattage d'urgence des bovins, porcins et équins accidentés est autorisé. Il existe quelques abattoirs construits dans des fermes en France. Il s'agit d'abattoirs « classiques » agréés CE, dont la seule originalité est d'être sur le terrain d'une exploitation agricole.

## >> COUP D'ENVOI DE L'EXPÉRIMENTATION DES OUTILS MOBILES

À titre expérimental et pour une durée de quatre ans à compter du décret publié le 16 avril 2019, des dispositifs d'abattoirs mobiles seront expérimentés dans l'objectif d'identifier les éventuelles difficultés d'application de la réglementation européenne.

L'expérimentation fait l'objet d'une évaluation, notamment de sa viabilité économique et de son impact sur le bien-être animal, dont les résultats sont transmis au Parlement au plus

tard six mois avant son terme. Cette évaluation établit des recommandations d'évolution du droit de l'Union européenne pour une meilleure adaptation aux outils mobiles.

Les abattoirs mobiles en projet ne sont pas contraints à participer à l'expérimentation, mais cela leur garantira de ne pas avoir un surcoût sur la redevance sanitaire pendant le temps de l'expérimentation.

Les inspections vétérinaires seront réalisées selon les mêmes modalités qu'en abattoir fixe. Toutefois, pour faciliter la mise à disposition de vétérinaires pour les inspections ante-mortem à la ferme, le ministère de l'agriculture étudie également la piste du vétérinaire mandaté (vétérinaire libéral payé à la prestation).

# DES CHAMBRES À L'IMAGE DU MONDE AGRICOLE ?

En janvier 2019, les paysans et paysannes étaient invité-e-s à voter pour leurs représentant-e-s à l'occasion des élections professionnelles agricoles qui se déroulent tous les six ans et déterminent la composition des Chambres d'agriculture ainsi que la représentation des syndicats dans les instances locales et régionales. Quel état des lieux dressent les élu-e-s confédéré-e-s après l'installation des Chambres de la région, au printemps dernier ?

«  
**LES INSTANCES SONT DES LIEUX DE REPRÉSENTATION OÙ ON NOUS INFORME DE CE QUE LA MAJORITÉ A DÉCIDÉ EN D'AUTRES LIEUX** »  
**CHRISTIAN,  
ÉLU À LA CHAMBRE RÉGIONALE**

>> « **ON PREND LES MÊMES ET ON RECOMMENCE** »

En Provence-Alpes-Côte-d'Azur, la Confédération paysanne représente 25% des paysan-ne-s qui ont voté et n'obtient que 13% des sièges dans les chambres départementales tandis que le syndicat majoritaire en occupe 80%. Loin de rétablir le déséquilibre du mode de scrutin, et sans prendre en considération la forte abstention (50%), le syndicat majoritaire n'a pas engagé le renouvellement espéré. On assiste à un jeu de chaises musicales entre des élus

« d'un autre siècle » qui cumulent depuis des décennies de nombreuses responsabilités et délégations, dans un entre-soi dont personne ne s'émeut, à commencer par l'État.

A l'exception notable de la Chambre du Var, présidée par une femme, aucune autre Chambre n'a accordé de place à la Confédération paysanne au sein de son bureau dont la composition était déjà décidée avant leur installation. Pire, dans toutes les chambres, des membres non élus sont invités à participer à tous les bureaux alors que nos représentants élus n'ont pas le droit d'y assister, même sans voter. « C'est à se poser la question 'pourquoi on vote encore', s'interroge Claire (05), « ces gens se retrouvent au bureau et sont finalement en capacité d'orienter les décisions alors que nous qui sommes élus n'avons pas voix au chapitre ». Car c'est au bureau que se prennent les décisions...

>> « **ON EST LÀ POUR LE DÉCORUM** »

« En session, la parole est ouverte, on peut s'exprimer, mais ils nous laissent parler et nous font comprendre que les décisions ont été prises ailleurs ». (Hélène ; 84, Claire ; 05). Au mieux « ils font l'effort de mettre à l'ordre du jour ce qu'on propose » (Annie ; 06). Les élu-e-s n'ont pas l'impression d'être impliqués dans une dynamique collective. « Je pensais que je serais sollicitée davantage, que tous les élus seraient impliqués sur les dossiers avant le vote, mais il n'y a pas d'animation » (Blandine ; 83). « On nous endort en nous invitant à des grands raouts où

il ne se passe strictement rien » (Sylvain ; 05). « Si on m'invite, je veux que ce soit pour des réunions de travail constructives où sont pris en compte tous les avis ».

Pourtant les élus Conf' ne ménagent par leurs efforts pour occuper la place quand on la leur concède, comme Yannick (04) qui représente la Chambre auprès du service de remplacement, de la Commission Chasse et Faune Sauvage, de la section équine de la MRE, Claire (05) qui représente la Chambre auprès de la MRE, Blandine (83) qui suit le COTI ou Sylvain (83) qui participe au bureau. Mais la plupart d'entre eux estime que la ligne politique ne bouge pas. « En commission bio nous étions parvenus à nous mettre d'accord sur le contenu d'un avis sur les serres chauffées, mais après coup le compte-rendu a été expurgé et il n'y a pas eu de suite. Ces commissions sont là pour amuser la galerie » résume Sylvain (05).

>> « **UN OUTIL DE COMMUNICATION SYNDICALE** »

« Je participe à la commission 'bienvenue à la ferme' qui est le seul endroit où on nous a dit d'aller », indique Didier (84). « À cette occasion j'ai pu découvrir que la Chambre diffusait de la communication syndicale sur ce listing, informant les élus d'une réduction associée à la carte FDSEA pour tout achat en CAPL ». Ce type de communication, qui doit exister depuis belle lurette sans que nous en soyons informés, sera désormais autorisé pour la Conf'. Même utilisation politique pour le journal des Chambres





dont les colonnes sont principalement, si ce n'est exclusivement, réservées au syndicat majoritaire. Si *En Pays varois* publie les communiqués et couvre correctement les actions de la Conf' du Var, dans les Alpes-maritimes, la Conf', forte de 28% des suffrages exprimés, n'a pas le moindre accès au journal de la Chambre. Quant à la censure, elle se pratique encore de nos jours sans trop de scrupules : « *Les administrateurs de l'Espace alpin ont demandé à ce que nous changions le titre de notre communiqué de presse régional, parce qu'il ne leur plaisait pas et face à notre refus, ne l'ont pas publié* » rapporte Olivier, porte-parole régional.

## >> QUEL RAPPORT DE FORCE SUR LE FOND ?

Malgré un fonctionnement sclérosé, le rapport de force n'est-il pas plus favorable à l'agriculture paysanne, face à l'urgence des enjeux auxquels l'agriculture est confrontée ? « *La situation climatique va finir par forcer les réticences* » espère Christian (83), élu à la Chambre régionale. Les Chambres ont en effet pour mission nouvelle d'accompagner les agriculteurs dans la recherche d'alternatives aux phytosanitaires, et dans l'adaptation au dérèglement climatique. « *Il n'est plus temps de sensibiliser, il faut passer à l'action* », déclarait la présidente de la Chambre du Vaucluse au dernier COREDEF. Lorraine, élue dans les Alpes-de-Haute-Provence, perçoit une évolution sensible sur certains sujets, comme celui de la mobilisation anti CETA qui laissait les élus dubitatifs il y a quelques années mais les voit plus remontés aujourd'hui. « *On voit aussi passer des formations intéressantes organisées par les Chambres sur des médecines alternatives pour les soins du troupeau* ».

Mais la route est encore longue : « *La Chambre Vaucluse n'a même pas de commission bio* » (Hélène ; 84). « *J'aurais besoin d'un suivi technique plus approfondi sur l'autonomie de la ferme, mais il n'y a pas les compétences* »

## « LA CHAMBRE RÉGIONALE, UNE INSTANCE VERROUILLÉE »

La Conf' dispose de 6 élus sur 24 à la Chambre régionale. C'est la seule équité notable au sein de cette instance où la parole est confisquée, où la cooptation remplace l'élection. « J'ai le sentiment de ne pas avoir la parole : soit on s'abstient, soit on s'oppose par un vote » résume Aurore (13) qui se sent impuissante face à des élus majoritaires « qui se connaissent tous entre eux et ne font même pas l'effort de se présenter ». L' « élection » du président de la Maison Régionale de l'Élevage a placé à la présidence un candidat coopté par son prédécesseur en réunion de

bureau, sans information ni consultation ni compte-rendu auprès de nos six élus confédérés. « Ces pratiques sont-elles encore acceptables ? » interroge la Conf' PACA, dans un courrier envoyé au Président André Bernard, dans lequel nous demandons à ce qu'un temps de parole soit dévolu aux élus confédérés, à chaque session, afin de pouvoir y aborder un sujet qui ne figure pas à l'ordre du jour. Et sur le fond, quid de l'amorce d'un changement des pratiques ? « On en est à mille lieux », estiment unanimement les six élus : « Moins contraints par la pression des élus de terrain, la Chambre régionale ne se sent pas du tout concernée et ne parle que de la dérivation des eaux du Rhône ».

(Annie ; 06). « *La question de l'installation/transmission devrait faire consensus, c'est le même combat pour tous les syndicats, mais là encore on se tire dans les pattes, c'est dommage* » regrette Blandine (83) qui a été invitée de justesse à la première Commission Installation- Transmission de la Chambre. Même constat dans les Alpes-maritimes : « *Là où il y a le plus d'achoppement c'est sur l'accompagnement à l'installation et le profil des projets. Quand il faut donner des autorisations d'exploiter, c'est toujours pour les plus gros* ».

« *La pression viendra de l'extérieur plus que de l'intérieur et l'évolution se fera par la force des choses plus que par conviction* », remarque Lorraine (04), qui observe toutefois des parcelles avec couvert végétal et cultures tampons sur les terres du Président de la Chambre, pouvant marquer l'amorce d'un changement de pratiques.

## >> ALORS POURQUOI SIÉGER DANS LES CHAMBRES D'AGRICULTURE ?

La Chambre d'agriculture est un interlocuteur de référence pour les pouvoirs publics, sa légi-

imité est démocratique et pour nous élus, c'est un droit et un devoir d'y siéger pour représenter les intérêts des paysans et paysannes qui nous ont élus. Parce que nous sommes « élu-e-s », le Conseil régional et les représentants de l'État sont tenus de nous recevoir régulièrement. Être présents dans les Chambres d'agriculture, même en minorité, c'est avoir accès à des informations qui pourront être exploitables dans d'autres instances où nous siégeons. Être présents c'est aussi ne pas permettre à la majorité de rester dans un entre soi stérile, car ils ne parlent pas de la même façon quand nous sommes là, ils doivent prendre en compte, sinon notre parole, du moins notre écoute.

Nous bataillons déjà pour obtenir plus de transparence et de pluralisme dans le fonctionnement des instances. Il y a quelques progrès puisque quatre Chambres sur six nous communiquent désormais les relevés de décision du bureau. Et tout au long de la mandature, nous allons porter des motions et des propositions qui poussent au débat, sur le changement de pratiques, le dérèglement climatique, l'eau et les conditions de travail des salariés agricoles, etc.

## MENACE SUR LE BUDGET DES CHAMBRES

Le projet de loi de finances prévoit une réduction de 15% de la taxe additionnelle sur le foncier non bâti qui alimente le budget des Chambres d'agriculture. Au motif d'alléger les charges qui pèsent sur les exploitants, cette réduction amputerait le budget global des sept Chambres de la région à hauteur de « 1,8 millions d'euros », selon le président de la Chambre régionale qui met en garde contre des suppressions de postes et une augmentation du tarif des prestations proposées aux agriculteurs. La Conf' s'associe à cette alerte, cette baisse

ne va pas dans le bon sens au moment où on attend des Chambres qu'elles mettent enfin en place des actions pour accompagner l'évolution des pratiques. La réduction des budgets risque d'accélérer la marche forcée pour faire payer les services « *S'il n'y a plus de Chambre, c'est pire. Dans les Alpes maritimes on est encore sur un service qui n'est pas payant* » (Annie ; 06). « *Au lieu de vouloir faire baisser la fiscalité par démagogie, avec une réelle volonté politique, on pourrait utiliser le levier de la fiscalité pour préserver l'agriculture tout en finançant le fonctionnement des Chambres* » selon Lorraine (04), qui évoque le principe de la taxe qui s'applique en cas de changement de destination des terres agricoles, et finance l'installation de jeunes agriculteurs.

## ÉLECTIONS 2019

• Conf' : 25%

15 sièges  
dans les départements  
6 sièges  
à la Chambre régionale

• FDSEA/JA : 61%

86 sièges  
dans les départements  
17 sièges  
à la Chambre régionale



# LA CONF' EN ACTIONS



Voyage de presse Pastoralisme dans les Bouches-du-Rhône, en juin 2019



Fête de la Conf' à Seyne-les-Alpes (04)



Débat « Pour une autre PAC »,  
le 24 mai à Embrun (05)



Agroparade 2019, le 8 avril à Marseille



**POLEMIQUE À VALRÉAS**  
**Le poulailler de la discorde**

Conférence de presse des Conf' Drôme  
et Vaucluse contre le poulailler industriel  
de Valréas (84)



Photo : nk1/fokus21.org

Visite presse pour défendre le lait cru  
à La Roquebrussanne (83)



## ONT CONTRIBUÉ À LA RÉDACTION DE CE BULLETIN :

*Richard Alliey, Claire Andrès, Sylvain Apostolo, Solène Ballet, Georges Baroni, Yannick Becker, Olivier Bel, Hélène Bertrand, Régine Bodéj, Isabelle Bouvier, Didier Brun, Frédéric Chaillan, Violette Chauvigné, Elisa Cottaz, Pierre Follet, Eric Franquin, Michel Isouard, Isabelle Ivol, Emilie Loison, Sylvain Martin, Amélie Pelletier, Vanessa Picard, Blandine Prache, Lorraine Prunet, Denis Rasse, Annie Sic, Aurore Simon, Nicolas Verzotti.*